MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RÉUNION D'INFORMATION FOURNISSEURS

Rencontre « Secteur du Travail Protégé et Adapté »

14 sept. 2017

Sommaire

- **1- La Ville de Paris et l'achat responsable**
  - Grands objectifs, contexte, acteurs
  - Bilan 2016
- **2- Quelques éléments juridiques**
  - Réservation des marchés depuis la réforme du CMP de 2016
  - Procédures Concurrentielles Négociées (PCN)
  - Veille sur Maximilien
- **3 – L'acte d'achat, de l'évaluation du besoin à l'exécution du contrat**
  - Étude des programmations et les « stratégies d'achat »
  - Sourcing et cartographie
  - Processus Achat
- **4 – Les segments d'achat porteurs en 2017/2018**
- **5 – Échanges avec les participants**
- **Annexes**

Intervenants

- **Direction des Finances et des Achats / Sous-Direction des Achats :**
  - **Céline Frahtia-Levoir**, Cheffe du Bureau Supports et Techniques d'Achat
  - **Virginie Blanchet**, Cheffe du Bureau des Marchés
  - **Meriem Belkhodja**, Adjointe à la Cheffe du Bureau Supports et Techniques d'Achat
  - **Marie-Estelle Bourtayre**, BSTA - Développement des achats socialement responsables

- **Direction de l'Attractivité et de l'Emploi / BIA :**
  - **Stephany Brial-Cottineau**, Cheffe du Bureau de l'insertion par l'activité
  - **Nathalie Nebout**, Chargée de mission Insertion des publics handicapés

1- La Ville de Paris et l'achat responsable

- **Le schéma de la commande publique responsable** :

  - En février 2016, le Conseil de Paris a adopté un « schéma » qui engage la collectivité à développer ses partenariats économique avec, notamment, le Secteur du Travail Protégé et Adapté
  - Des objectifs chiffrés pour 2020

- L'objectif de la collectivité est de **poursuivre le développement des liens avec les structures du STPA**, en impliquant les acteurs suivants dans la dynamique enclenchée :

  - Les directions « supports» de la Ville : Direction des Finances et des Achats (Bureau Supports et Techniques d'Achat/CSP Achats), Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (Bureau de l'Insertion par l'Activité)
  - Les directions opérationnelles de la Ville : services prescripteurs, utilisateurs
  - Les « têtes de réseaux » du STPA

1- La Ville de Paris et l'achat responsable

- Quelques **éléments du bilan 2016** :
    - La collectivité a travaillé avec 108 structures du STPA
    - Via tous types de partenariats économiques
    - Pour un montant d'un peu plus de 2 millions d'euros

- Quelques exemples de **marchés en cours attribués au STPA** :

    - Enlèvement,reconditionnement,recyclage,stockage d'équipements informatiques
    - Prestations de « petit routage »
    - Fournitures de biscuits artisanaux
    - Fournitures scolaires pour les établissements de la DASCO
    - Cocktails et buffets de 10 à 100 convives
    - Entretien espaces verts cimetières d'Ivry
    - Marchés à commandes de travaux de peinture

Des procédures sont en cours dans d'autres domaines d'activité

2- Quelques éléments juridiques : les principaux points de la réforme

Les directives européennes de 2014 sont transposées

Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

- Les grands principes sont maintenus (libre accès, égalité de traitement, transparence des procédures) dans le souci de l'efficacité de la commande publique

- Des **modalités renforcées et nouvelles** :
  - Allotissement et ouverture aux PME
  - Lots réservés et ouverture à l'économie sociale et solidaire
  - Dématérialisation totale en 2018
  - Procédure concurrentielle avec négociation (PCN) pour pouvoir négocier et obtenir des offres pertinentes
  - Vigilance accrue par rapport aux offres anormalement basses, y compris pour les prestations confiées à un sous-traitant

Les marchés réservés sont étendus

Possibilité de réserver certains marchés ou certains lots d'un marché désormais étendue à de nouveaux domaines :

- **structures employant au moins 50% de travailleurs handicapés ou défavorisés**

→ 2 systèmes indépendants de réservation: afin de ne pas confronter les deux catégories de structures, il est désormais possible d'opter pour l'une ou l'autre de ces 2 réservations (art 36 ordonnance)

- **entreprises de l'économie sociale et solidaire,** si les conditions cumulatives suivantes sont remplies (art 37 ordonnance)

→ organisme assumant une mission de service public liée à la prestation de services portant exclusivement sur des services de santé , sociaux ou culturels

→ aucun marché attribué par le PA pour les services en question dans les 3 années précédentes

→ la durée du MP réservé en application de cet article n'est pas supérieure à 3 ans

Objectif : mettre les marchés publics au service de l'emploi et d'une croissance plus solidaire

La consécration d'une nouvelle procédure: la procédure concurrentielle avec négociation

Principal apport : **ouverture des motifs de recours à la négociation, notamment dans les cas suivants**

- Lorsque les besoins du PA ne peuvent être satisfaits sans adapter des solutions immédiatement disponibles
- Lorsque, dans le cadre d'un appel d'offres, seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées

Caractéristiques de cette procédure:

- Procédure en 2 phases (candidature / offre)
- Possibilité de prévoir 1 ou plusieurs tours de négociations
- Possibilité d'attribuer sur la base des offres initiales sans négocier (si cette faculté est prévue au RC)

Les délais minimaux de consultation:

- Phase candidature: 30 jours
- Phase offre: 25 jours

Répondre à une consultation : points d'attention et attentes de la Ville de Paris

Éléments de candidature

- Joindre **tous** les documents attendus (DC1, CA, effectifs, références…)
- Fournir la preuve du statut (attention aux éventuels cotraitants/sous-traitants)

Éléments de l'offre

- Avoir une lecture attentive des pièces de la consultation
- Fournir un mémoire technique circonstancié au vu des critères et des besoins (suivant généralement les rubriques du cadre de mémoire technique –CMT- mis à disposition dans le Dossier de consultation –DC-)
- Utiliser les cadres fournis par la Ville dans le DC : CMT, BPU, détails quantitatifs estimatifs (DQE) et /ou décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Transmettre **tous** les documents demandés

Tous ces éléments permettent à la Ville de Paris d'identifier plus facilement le meilleur rapport qualité/prix

ACCÉDER AUX MARCHÉS FRANCILIENS

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

http://maximilien.fr/spip.php?rubrique4 (accès à l'Espace Entreprises)

- Tous les marchés Parisiens de plus de 4000 €
- Accès à la programmation achats des collectivités d'IDF
- Informations sur les marchés publics
- Informations sur la bourse à la co/sous-traitance
- Inscription aux alertes mails

AVOIR DES INFORMATIONS SUR LES GME : WWW.MAXIMILIEN.FR

2- Quelques éléments juridiques

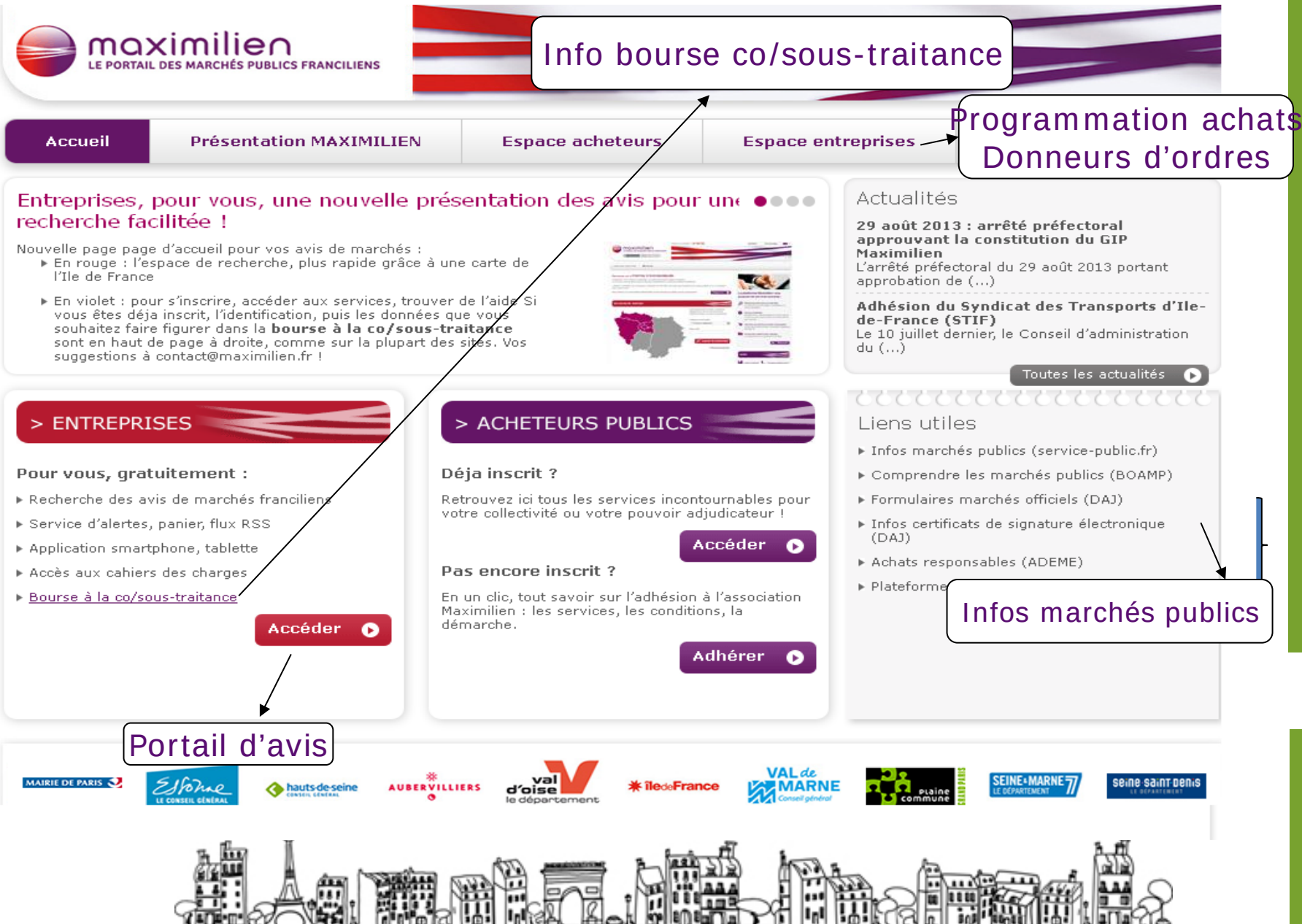

3 – L'acte d'achat, de l'évaluation du besoin à l'exécution du contrat

Le **Processus Achat** :

- Rencontre annuelle de toutes les Directions de le Ville afin d'étudier leur programmation sur les deux années à venir

- Identification des marchés porteurs en insertion en vue d'une étude approfondie

- **Sourcing** pour connaître précisément la capacité et l'intérêt des structures du STPA (consultation systématique de la cartographie réalisée par la Ville, échanges avec les têtes de réseau et structures identifiées…)
  - Le sourcing est une phase majeure du processus achat
  - Il nécessite transparence et exhaustivité
  - Il a un fort impact sur la stratégie d'achat

- Élaboration de la stratégie achat : allotissement, **réservation**, durée des marchés, périmètre et délais d'intervention…..

Cartographie des acteurs du Secteur du Travail Protégé et Adapté

Le **Bureau de l'insertion par l'activité (BIA)** a notamment en charge deux aspects majeurs de la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire parisien :

- la mise en place et le suivi d'un pôle clause sociale parisien avec l'organisme EPEC
- le rapprochement des Structures d'Insertion par l'Activité Économique et des acteurs du Secteur du Travail Protégé et Adapté (ESAT, EA) de la commande publique en développant la connaissance de ce secteur.

Dans ce contexte le BIA a réalisé **une cartographie des Entreprises Adaptées et des Établissements et Services d'Aide par le Travail.**

But : Améliorer la vision et la connaissance des ESAT et des EA par les acheteurs de la Ville de Paris, et permettre ainsi une programmation des achats plus en adéquation avec les capacités et offres de prestations des acteurs du secteur du travail protégé et adapté.

Mise en œuvre de la démarche : Sur la base de l'enquête du BSTA de 2015 seulement 50% des EA et 30% des ESAT en Ile-de-France enregistrés sur les 157 structures répertoriés, un nouveau questionnaire a été adressé en 2017 à 190 structures (EA/ESAT) d'Ile de France non répertoriées pour formaliser et actualiser une cartographie opérationnelle des acteurs du secteur du travail protégé et adapté.

Cette cartographie est mise à jour tous les ans grâce à l'envoi et l'actualisation des fiches par les structures.

3 – L'acte d'achat, de l'évaluation du besoin à l'exécution du contrat

Cartographie des acteurs du Secteur du Travail Protégé et adapté

http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/STPA/

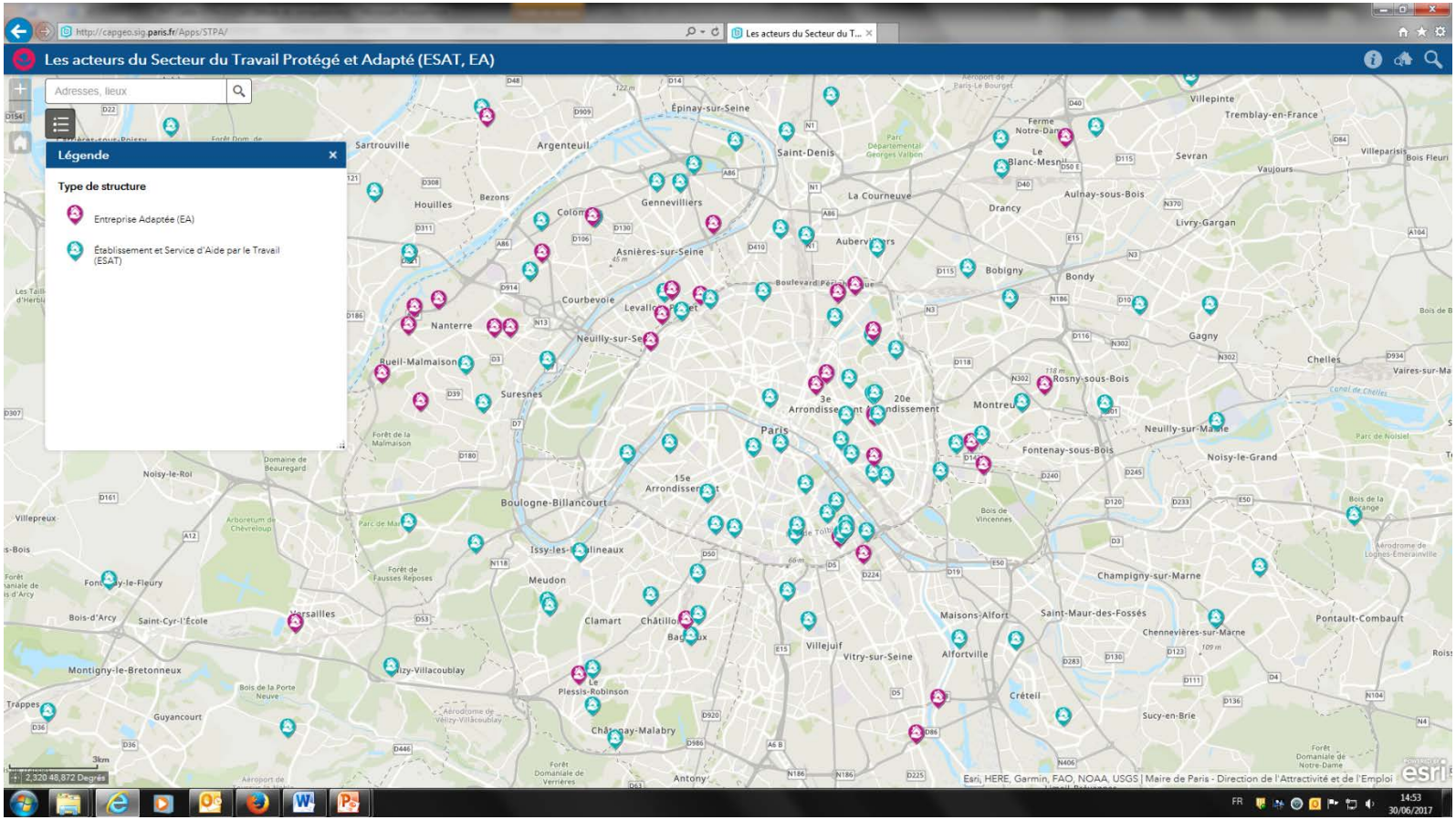

3 – L'acte d'achat, de l'évaluation du besoin à l'exécution du contrat

Un exemple de fiche

ESAT – ANRH Paris 13

[redacted]

Prestations

Restauration et livraison de repas

Production : Cuisine centrale dont la gestion a été confiée à la société RESTALLIANCE, sur place et en livraison, capacité max de 150 couverts.
Outils : Cuisine centrale, véhicule de livraison
Organisation :
- Société RESTALLIANCE (7jours/7) : 1 chef gérant, 2 cuisiniers
- ESAT (5 jours/7) : 1 moniteur d'atelier, 12 travailleurs handicapés (des travailleurs supplémentaires pouvant être mobilisées en cas de forte activité)
- Agrément HACCP, tri sélectif
- Possibilité de livraison dans Paris ou proche banlieue
- Poss de privatiser le restaurant

Impression / Façonnage

Production :
- Impression et reprographie (flyers, cartes de visite, brochures, plans…)
- Création graphique
- Façonnage (reliure, piqure, pliage, rainurage…)

Outils : 1 presse numérique couleur, 2 trancours, massicot, divers outils de façonnage, équipement informatique avec logiciels de création graphique, création de logo
Organisation :
- 1 moniteur d'atelier, 15 travailleurs handicapés (possibilité d'en mobiliser plus en cas de forte activité)
- Possibilité de livraison dans Paris ou proche banlieue
- Délais: 1 jour à 2 semaines en fonction des demandes

Conditionnement / Assemblage

Production : Conditionnement, assemblage et préparation de commandes de tout type (capacité de stockage limitée)
Outils : Filmeuse thermo rétractable, cerclueuse
Organisation :
- 2 moniteurs d'atelier, 20 travailleurs handicapés (possibilité d'en mobiliser 30 en cas de forte activité)
- Possibilité de livraison dans Paris ou proche banlieue

Hydroculture / Location de plantes

Production : Hydroculture (Location de plantes vertes intérieures et extérieures - sièges sociaux, entreprises, boutiques…)
Outils : Véhicule, chariot avec matériel d'entretien / arrosage des plantes
Organisation : 1 moniteur d'atelier, 3 à 4 travailleurs handicapés.
Prestations sur site. Réalisation : conseil, devis, implantation, entretien de plantes intérieures et extérieures.

Adhérent au réseau GESAT

Contacts :

[redacted]

Forme juridique: Association loi 1901
Siret: [redacted]

3 – L'acte d'achat, de l'évaluation du besoin à l'exécution du contrat

➢ **L'exécution du contrat par le titulaire du marché** :

- Une **réunion de notification** est organisée par les services opérationnels
- Pour les accords-cadres à bons de commandes (ex : fournitures scolaires), la consommation se fait au fil des besoins de la collectivité, via des commandes, selon les conditions établies dans le cahier des charges
- Pour les marchés couvrant une opération (ex : travaux d'aménagement d'un jardin paysager), la réunion de démarrage du marché déterminera la date de début d'exécution

3 – L'acte d'achat, de l'évaluation du besoin à l'exécution du contrat

- **Le calcul des « unités bénéficiaires »** :

  - Évolution de la règlementation en matière de calcul des unités bénéficiaires (Taux d'obligation d'emploi) depuis le 1er janvier 2017 :
    La facture devra impérativement faire apparaître le prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations, déduction faite des coûts des matières premières, produits, matériaux, consommations et frais de vente

  - Montant par essence variable pour chaque facturation qui ne peut être établi que par le titulaire

  - Il est indispensable de faire apparaître sur chaque facture la **base de calcul** des unités bénéficiaires -> obligation incombant au titulaire

  - En cas de sous-traitance d'une prestation par une structure du STPA, la prestation sous-traitée ne pourra être prise en compte pour le calcul des unités bénéficiaires que si le sous-traitant est lui-même une telle structure

4 – Les segments d'achats porteurs au regard des besoins de la collectivité

- **Travaux de rénovation de bâtiments et d'espaces sportifs, culturels et de loisirs** (peinture, carrelage et revêtements de sols, isolation, faux-plafonds, électricité, plomberie, terrassement)
- **Réemploi** (recyclage et reconditionnement de matériels informatiques
- **Communication** (création / maquettage / graphisme de supports de communication)
- **Routage**
- **Prestations d'épicerie** (fourniture et livraison de denrées alimentaires) et **de traiteur** (fourniture, livraison et service de plateaux-repas, petits déjeuners …)
- **Nettoyage** (nettoyage de locaux / nettoyage de matériel informatique)
- **Évènementiel** (organisation d'évènements festifs)
- **Création et entretien d'espaces verts**
- **Impression et numérisation**
- **Logistique** (fourniture, conditionnement et livraison de dispositifs médicaux / enlèvement)
- **Blanchisserie**

VOS QUESTIONS

ANNEXES

- Les missions de la Sous-Direction Achats

- Lien vers l'organisation de la DFA / SDA

  https://www.paris.fr/professionnels/l-entreprise-au-quotidien/achats-et-marches-publics-3526#les-achats-de-la-collectivite-parisienne_3

- Les différents domaines d'achat

LES MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES ACHATS

Développer les relations fournisseurs en amont du lancement des marchés pour **mieux connaître les possibilités et les innovations** afin **d'accroître le nombre de candidats**

Fournir des **prestations de qualité** aux directions opérationnelles et **réaliser des économies d'achats**

Saisir les possibilités de **développement durable et d'insertion sociale** dans les achats selon la Charte de l'achat responsable

MIEUX ACHETER POUR LA VILLE

Faciliter l'accès des PME aux marchés de la Ville par l'allotissement et les groupements momentanés d'entreprises

Fournitures et Services Transverses

- Domaine **Fonctionnement des services**
  - Fournitures administratives, mobilier et équipements bureautiques
  - Habillement des agents
  - Achat de formations (tous domaines)
  - Achat d'électroménager et d'audiovisuel
  - Déménagements administratifs
  - Matériels et prestations de nettoyage
  - Prestation de blanchisserie, de traiteur (et achat de produits type « épicerie sèche »), de restauration
  - Impression tous types de documents - Captation de sons et d'images
- Domaine **Informatique et télécommunications**
  - Achat de matériel informatique et de téléphonie
  - Maintenance et développement de logiciels communs et/ou propres
  - Reconditionnement informatique
- Domaine **Prestations intellectuelles**
  - Etudes et prestations de conseils : RH, juridiques, généralistes...

Fournitures et Services aux Parisiens

- Domaine **Communication et évènementiel**
  - Organisation d'évènements festifs, sportifs ou culturels
  - Campagnes de communication : conception, impression de documents (types flyers, dépliants...)
  - Créations graphiques et Scénographies
  - Services photographiques et audiovisuels
- Domaines **Gestion d'Equipements Publics et fournitures**
  - Gestion d'établissement de proximité : crèches, écoles, espaces jeunes, centres d'animation (dont les fournitures à destination de leur fonctionnement : denrées alimentaires, fournitures scolaires, jeux et jouets, livres, mobilier, produits d'hygiène...)
  - Activités scolaires et périscolaires
  - Prestations de services pour les écoles et la petite enfance (repas, transport, animations)
- Domaine **Equipements Publics**
  - Fournitures pour les écoles, la petite enfance, les centres sportifs et culturels
- Domaines **Prestations de Services**
  - Prestations de services pour les écoles et la petite enfance (repas, transport, animations)

Fournitures et services Espace public parisien

- Domaine **Entretien de l'Espace Public**
  - Achat de Signalisation
  - Achat et entretien de mobilier urbain
  - Création et entretien d'espaces verts
  - Achat et maintenance de matériel horticole
- Domaine **Nettoiement de la voie publique**
  - Collecte et enlèvements de déchets et ordures ménagères
  - Achats et maintenance de réceptacles et consommables de propreté
  - Nettoiement des espaces publics
- Domaine **Matériel Roulant**
  - Gestion de flotte automobile et engins spécifiques

Travaux – Infrastructures Espace Public

- Domaine **Travaux neufs**
  - Réalisation de travaux neufs de voirie
  - Création / réalisation d'espaces verts
  - Etudes liées à ces opérations et à la création d'ouvrages

- Domaine **Travaux de rénovation des infrastructures**
  - Travaux de rénovation de voirie et d'espaces verts
  - Etudes préalables associées
  - Réalisation de diagnostics techniques

Travaux de Bâtiments

- Domaine **Travaux Neufs**
  - Grandes opérations de travaux de bâtiments neufs
  - Grandes opérations de restructuration de bâtiments existants
- Domaine **Travaux de Rénovation**
  - Etudes préalables et diagnostics
  - Achat de MOE
  - Travaux de rénovation TCE (majoritairement équipements scolaires, sportifs et culturels)
- Domaine **Maintenance transverse des bâtiments**
  - Fournitures pour petits travaux
  - Petits travaux d'entretien des bâtiments
  - Maintenance, réparation et contrôle des installations
  - Diagnostics techniques de bâtiments et prestations associées

Questions « Réunion fournisseurs 14 septembre 2017 »

1- Le secteur de l'informatique est-il porteur ?

Oui, ce secteur fait l'objet d'une étude du potentiel de réservation.

2- Combien de structures ayant capacité à répondre sont nécessaires pour qu'une consultation soit réservée ?

Le plus grand nombre possible est préférable. A minima il est nécessaire qu'il y ait deux structures mais cette donnée dépend aussi de la maturité des structures pour répondre au besoin, appréciée lors du sourcing.

3- Les prestations de service dans le domaine tertiaire sont-elles un axe de travail pour les marchés réservés ?

La Ville ne s'interdit aucun secteur d'activité dans son développement de partenariats avec le STPA.

4- Les têtes de réseau ont-elles participé à l'élaboration de la cartographie ?

Oui, elles ont été contactées.

5- La cotraitance ou la sous-traitance d'un marché réservé est-elle possible en s'associant avec des entreprises du milieu ordinaire ?

Non, les partenaires doivent impérativement être des EA, des ESAT, des travailleurs indépendants ou des entreprises ayant à minima 50% de salariés RQTH

6- Dans le schéma parisien de la commande publique durable, quels sont les objectifs chiffrés pour 2020, en termes de marchés réservés au STPA ?

Il n'y a pas d'objectif fixé en montant. Le Schéma précise en revanche que la Ville a l'ambition, d'ici 2020, de réserver chaque année 25 marchés au secteur du travail protégé et adapté.

7- Quid de la « concurrence dès le premier euro » depuis le nouveau décret ?

En dessous du seuil de 25 000 € HT, l'acheteur public n'a pas l'obligation de mettre en concurrence.

Cette souplesse n'est cependant permise qu'à la condition que l'acheteur s'assure au préalable de la bonne computation des seuils dans l'évaluation de son besoin. En effet, le besoin exprimé ne doit pas être artificiellement découpé en plusieurs besoins inférieurs à 25 000 € HT pour se dédouaner des règles de mises en concurrence.

8- Comment analyse-t-on une offre du STPA ? Les unités bénéficiaires potentiellement générées rentrent-elles en ligne de compte ?

Non, la génération d'UB n'est pas « critérisée ».

9- Comment valorise-t-on la politique RSE du soumissionnaire dans l'analyse des offres, fait-elle partie des critères ?

A l'heure actuelle, la Ville ne valorise pas en tant que telle la politique RSE des soumissionnaires.

10- Comment avoir accès à la cartographie ?

La cartographie des structures du STPA établie par la ville de Paris a vocation à être utilisée par ses acheteurs. Toutes les structures qui souhaitent y figurer peuvent se manifester, étant préciser que chaque structure dispose bien sûr d'un droit d'accès aux données la concernant.

11- Y-aura-t-il besoin d'une signature électronique lors du passage en « tout dématérialisé » en octobre 2018 ?

Au stade de la constitution et la remise de l'offre, la signature des documents n'est plus obligatoire. Une signature sera nécessaire en cas d'attribution.

12- La Ville peut-elle envoyer un mail aux structures lorsque le marché est publié ? La Ville peut-elle aider les soumissionnaires à répondre aux marchés ?

Ces pratiques ne sont juridiquement pas possibles. Cela romprait l'égalité de traitement des candidats, un des grands principes de la commande publique.